



Que faire quand le père ne veut pas prendre ses enfants

Par **gauderat claire**, le **03/01/2017** à **18:29**

Bonjour,

Mon ex n'a pas pris ses fils (14 & 11 ans) pendant les vacances scolaires (décembre 2016) car Monsieur a repris le travail. Il ne les prendra pas non-plus pour les vacances de février 2017 car pour lui, vu que moi je suis en vacances en même temps qu'eux (je suis animatrice de cantine) il m'a dis "pourquoi les laisser seuls à la maison alors que toi tu es là !"

Je voudrais savoir s'il en a tout à fait le droit ?
et aussi si je peux en saisir le JAF de nouveau chose que je n'ai pas faite depuis 2008 ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **04/01/2017** à **09:25**

Bonjour,

le papa a semble t'il des DVH; droit de visite et d'hébergement. Droit... pas obligation légale !
Donc oui il a le droit de ne pas prendre ses enfants ! Par contre vous, vous avez l'obligation de les lui présenter ! Dans l'absolu, je me demande si vous vous n'avez pas intérêt à signaler au commissariat à chaque fois qu'il ne les prend pas ? Parce qu'il peut lui vous embêter avec ça.

Par **Tisuisse**, le **04/01/2017** à **10:52**

Bonjour,

Effectivement, il faut, à chaque fois que le papa ne vient pas chercher ses enfants dans le cadre de son DVH, faire une main courante au commissariat ou à la brigade. Ces mains courantes seront utiles pour demander au JAF une augmentation de la pension alimentaire.

Par contre, vous ne nous parlez pas de la manière dont vos enfants ont réagi sur cette absence de leur père ?